Aide devoirs

TU VAS A l'ACCUEIL PERISCOLAIRE JUSQU'A 18h LE SOIR?

Tu es en CP, CE1, CE2, CM1 ou CM2?

To peux faire tes devoirs avec des adultes
les lundis et jeudis soirs de 17h30 à 18h
dans une salle calme et adaptée.



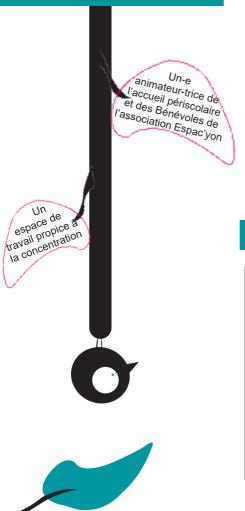






2voirs

oui avec 1 'aide aux devoirs est proposée pour soutenir les familles qui finissent tard leur journée de travail et récupèrent leurs enfants après 18h à l'accueil périscolaire. Elle vise à aider les enfants du CP au CM2 à faire leurs devoirs et à apprendre dans de bonnes conditions, tant en termes de temps que de lieu.



Le projet de « réseau d'aide aux devoirs » est issu d'une proposition d'habitants, mis en place par la commune de Dompierre-sur-Yon et Espac'Yon, centre socioculturel associatif.

Inscription et fonctionnement

L'aide aux devoirs concernent les enfants inscrits à l'accueil périscolaire du soir les lundis et/ou les jeudis sous réserve des places disponibles. La capacité d'accueil étant limitée à 18 places.

Horaires de prise en charge :

- De 16h30 à 17h30 : goûter et activité éducative.
- De 17h30 à 18h : aide aux devoirs encadré par un-e animateur-trice et des bénévoles.
- Pour 18h : retour à l'accueil périscolaire.

L'aide aux devoirs débutera à partir du lundi 30 septembre 2024 jusqu'au jeudi 19 juin 2024.

Objectif

'aide aux devoirs, est une aide apportée aux enfants et à leurs parents qui travaillent.

Les enfants sont encadrés par un-e animateur-trice et des bénévoles pour apprendre leurs leçons et faire leurs devoirs du soir.

La participation aux séances d'aide aux devoirs ne saurait résoudre tous les problèmes scolaires éventuels.

Engagement des enfants et des parents

La présence de l'enfant implique qu'il adhère aux attentes suivantes :

- Volontariat : L'aide aux devoirs ne doit pas être considérée comme une contrainte imposée par les parents.
- Assiduité: Il est important d'assister régulièrement aux séances pour en tirer le meilleur parti. En cas d'absence, veuillez prévenir le Référent Famille du Centre Socioculturel Espac'Yon, Frédéric Benancie, au 02.51.07.59.14 ou par mail à famille@espaceyon.fr, afin d'informer l'équipe encadrante.
- Attitude requise : L'enfant s'engage à participer avec sérieux et à travailler de manière calme, dans le respect mutuel. En cas de non-respect de ces règles, la famille sera informée et invitée à discuter avec le Référent Famille, l'animateur ou l'animatrice, ainsi que les bénévoles, pour envisager les mesures à prendre.
- Matériel demandé: L'enfant devra apporter ses affaires de travail, incluant agenda ou cahier de textes (pour les consignes de travail), manuels, cahiers, brouillon, et stylos.

L'engagement des parents est une condition indispensable pour le bon déroulement des séances.

- L'aide aux devoirs proposée ne se substitue pas au regard et à l'accompagnement des familles sur le travail personnel de l'enfant. Les parents s'engagent à vérifier que les devoirs ont été réalisés.
- Les parents doivent attendre jusqu'à 18h pour venir chercher leur enfant à l'accueil périscolaire. Si les enfants ont terminé leurs devoirs avant 18h, l'animateur-trice et les bénévoles pourront proposer des animations à visées éducatives.
- Les parents qui le souhaitent peuvent à tout moment contacter le coordinateur Frédéric Benancie au 02 51 07 59 14 pour s'informer, signaler une difficulté particulière ou faire le point sur le travail réalisé lors des séances.

Les règles du vivre ensemble doivent être partagées par tous (enfant, parents et équipe encadrante)

Engagement de l'équipe encadrante (Animateur-trice et bénévoles)

Ce temps d'aide et de soutien est assuré par un-e animateur-trice et des bénévoles, qui ont choisi d'offrir une partie de leur temps libre pour aider les enfants.

L'équipe encadrante ne se substitue ni aux enseignants ni aux parents, et encore moins à l'enfant : en aucun cas il ne fait son travail à sa place.

- Elle vérifie la compréhension d'un texte, ou d'une consigne, la reformule si besoin.
- Elle apporte une écoute à l'enfant, le conseille dans l'organisation et la réalisation de son travail.
- Elle l'aide à comprendre et à exprimer ses difficultés.
- Elle respecte les demandes portées sur le cahier de texte.
- Elle s'engage à assurer le fonctionnement de l'accompagnement aux leçons avec assiduité et ponctualité dans une totale discrétion.
- Elle se dégage de l'exigence de résultats scolaires. C'est la condition pour établir avec l'enfant une relation empreinte de patience et de bienveillance.
- Elle est sous la responsabilité de la commune et de l'association Espac'Yon.

Le rôle du coordinateur (ou référent famille) du CSC Espac'Yon :

- Il est le principal interlocuteur avec les familles.
- Il explique, il accompagne, il sensibilise l'équipe encadrante à la spécificité de l'aide aux devoirs.



INSCRIPTION

Jusqu'au 23 septembre 2024

ousqu'uu zo septembre zoz-
Responsable légal : ☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur
Nom : Prénom :
Adresse:
Tél. : Portable :
Email:
Enfant 1
Nom: Prénom:
Etablissement scolaire fréquenté :
Enfant 2
Nom : Prénom :
Etablissement scolaire fréquenté :
Jesoussigné(e),
☐ autorise la directrice de l'accueil périscolaire, à prendre toutes dispositions nécessaires à l'état de santé de mon enfant en cas d'urgence, ☐ autorise la commune à prendre mon enfant en photo dans le cadre des ateliers pour une utilisation dans les supports de communication de la municipalité.

*Afin de permettre aux enfants de faire leurs devoirs dans les meilleures conditions possibles, les places sont limitées. Il est possible que votre enfant ne puisse bénéficier de l'aide aux devoirs que sur un trimestre. Vous serez alors recontacté.

